

A-temp 2026 29

**ARRETE TEMPORAIRE DE POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
POUR TRAVAUX DE REPRISE DE LA COUCHE DE ROULEMENT ET DE LA SIGNALISATION
HORIZONTALE SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES RD45 ET RD198
RUE DE MAULE, RUE D'ORGEVAL ET RUE DE CRESPIERES**

Le Maire de la commune des ALLUETS LE ROI,

VU, la demande du 02 juin 2026 par laquelle la Société Etablissement Public Interdépartemental (EPI) – Unité entretien et exploitation de Poissy – 1 rue Jean Ferrat – 78711 Mantes la ville, par l'intermédiaire de Monsieur Pierre-Doan FEURION, sollicite des mesures de restriction de circulation, afin de réaliser des travaux de reprise de la couche de roulement et de la signalisation horizontale sur les routes départementales RD45 et RD198 (rues de Maule, d'Orgeval et de Crespières),

VU, la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1, L. 2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-6.1 traitant des pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

VU, le Code de la Route, notamment les articles R.411.4, 411-8, 411-21-1 et R413-1 et R.417-10 alinéa 10 ;

VU le Code de la voirie routière, notamment les articles L.113-2, L 116-2 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière notamment, livre1 – 4^{ème} partie - signalisation de prescription - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et livre 1 - 8^{ème} partie - signalisation temporaire - approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;

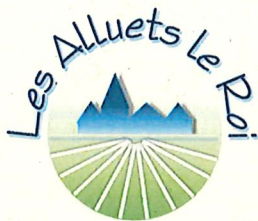
CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux de reprise de la couche de roulement par la société EUROVIA, 48 avenue Gabriel Péri – 78360 Montesson, représentée par Monsieur Thibaut de France de Tersant, ainsi que des travaux de reprise de signalisation horizontale par la Société SAS AGILIS, ZA La Cigalière IV, 25 allée du Sirocco – 84250 Le Thor, pour le compte de l'EPI 78-92, et qu'il importe dès lors d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, ainsi que celle des intervenants ; qu'il est donc nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du lundi 22 au vendredi 26 juin 2026 de 21h à 06h, sur les routes départementales RD45 et RD198 (rues de Maule, d'Orgeval et de Crespières, voir plans de déviation annexés) :

- **La circulation sera interdite** à tous les véhicules avec une déviation mise en place et entretenue par la société EUROVIA,



Commune des ALLUETS-LE-ROI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES



Du vendredi 26 juin au vendredi 03 juillet 2026 de 09h à 17h, sur les routes départementales RD45 et RD198 (rues de Maule, d'Orgeval et de Crespières) :

- **La circulation sera alternée** manuellement ou par feux tricolore à l'aide d'une signalisation mise en place et entretenue par la Société SAS AGILIS,
- **Les dépassements seront interdits** dans la zone de travaux pour tous les véhicules légers et les poids lourds,
- **La vitesse sera réduite à 30 km/h**, comme dans l'entièreté du village.

ARTICLE 2 :

Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation réglementaire mise en place par les sociétés EUROVIA et SAS AGILIS, qui seront respectivement responsables des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement, sont celles édictées par l'arrêté interministériel sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 :

Le bénéficiaire devra veiller à :

- Maintenir les trottoirs et chaussées propres
- Réduire au maximum la gêne occasionnée aux riverains
- Maintenir un cheminement piétonnier continu et sécurisé
- Evacuer par ses propres moyens tous les déchets générés conformément à l'article L.541.2 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 :

La chaussée sera remise dans son état d'origine. Toute détérioration sera à la charge des sociétés EUROVIA, 48 avenue Gabriel Péri – 78360 Montesson et/ou Société SAS AGILIS, ZA La Cigalière IV, 25 allée du Sirocco – 84250 Le Thor.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48h avant le début des travaux et pendant toute la durée de l'intervention.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa notification, auprès du tribunal administratif de Versailles (56 Avenue de Saint Cloud – 78011 VERSAILLES).



Commune des ALLUETS-LE-ROI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES



ARTICLE 7 :

Madame le Maire, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Orgeval, Monsieur le Chef de la Police Municipale Intercommunale, Madame la secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Alluets le Roi, le 02 juin 2026

Le Maire

Véronique HOULLIER



RD45 et RD198 Travaux de reprise de la couche de roulement

Reprise de la couche de roulement :

- RD45 du plateau avec la Route Royale jusqu'au carrefour route de Maule X Rue de la Procession
- RD198 du carrefour RD45 (Route d'Orgeval) X RD198 (Rue de Crespières) jusqu'au carrefour avec la Rue de l'Enfer
- Date des travaux : du 22 juin au 26 juin 2026
- Horaire des travaux : de 21h00 à 6h00
- Fermeture de la RD45 avec déviation (voir plan déviation 1)
- Fermeture de la RD198 avec déviation (voir plan déviation 2)

- Reprise de la signalisation horizontale :
- Du 26 juin au 3 juillet de 9h00 à 17h00
- Sous alternat manuel ou par feux

SAS AGILIS

ZA La Cigalière IV - 25 allée du Sirocco

84250 LE THOR

Thibaut DE FRANCE DE TERSANT

CADRE TRAVAUX PRINCIPAL | Eurovia Ile-de-France Montesson

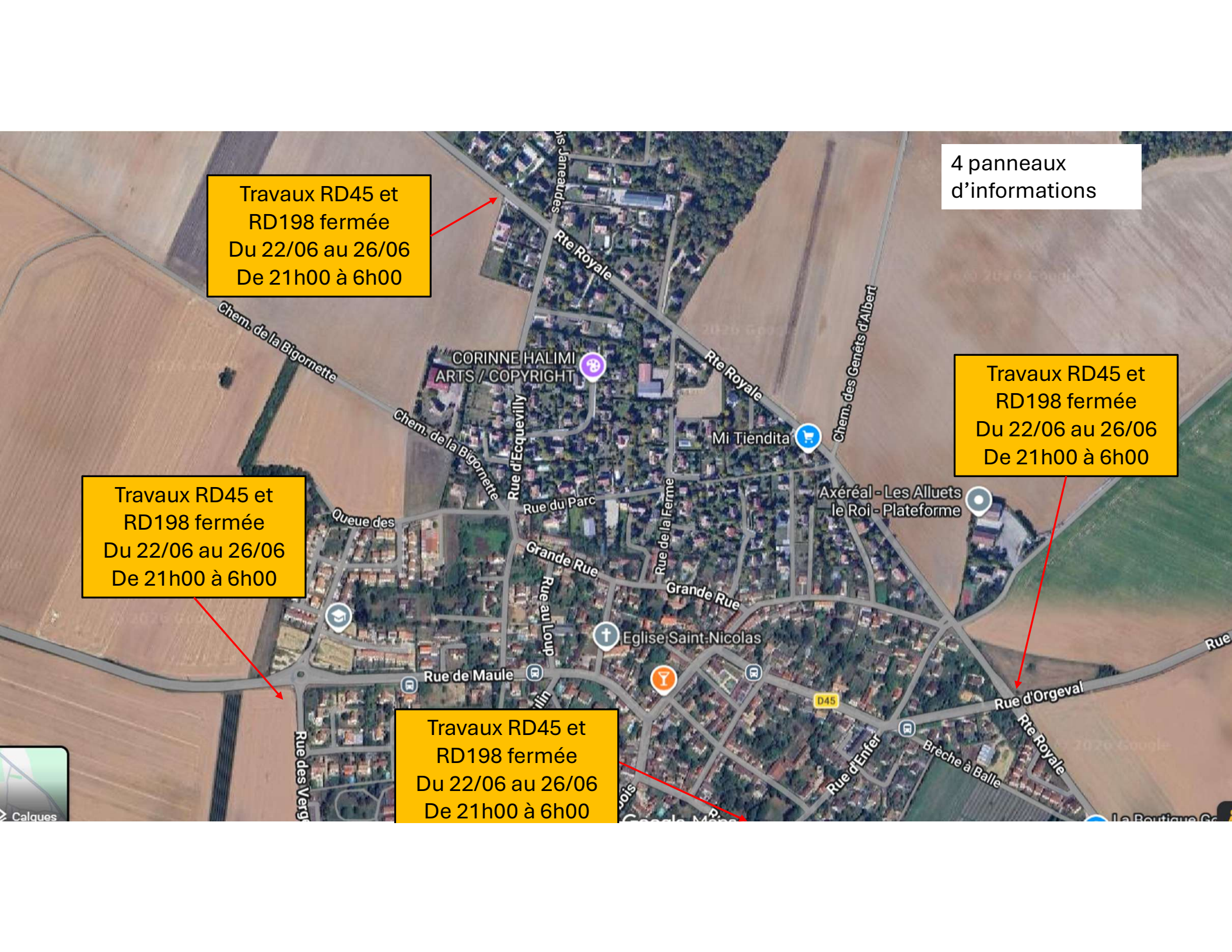
T. +33 1 30 15 26 26 - P. +33 6 12 17 23 14

EUROVIA ILE DE FRANCE

48 avenue Gabriel Péri

78360 Montesson - France

www.eurovia.fr



Travaux RD45 et RD198 fermée
Du 22/06 au 26/06
De 21h00 à 6h00

4 panneaux d'informations

Travaux RD45 et RD198 fermée
Du 22/06 au 26/06
De 21h00 à 6h00

Travaux RD45 et RD198 fermée
Du 22/06 au 26/06
De 21h00 à 6h00

Travaux RD45 et RD198 fermée
Du 22/06 au 26/06
De 21h00 à 6h00



